

Lorsqu'une demande a été faite par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise), savoir combien de compagnies devaient des redevances en impôts au gouvernement fédéral et de quel montant, nous pouvons présumer que cette même compagnie doit, elle, sûrement être parmi les 2,400 compagnies qui doivent un total de 298 millions de dollars présentement au gouvernement fédéral. Or cela est encore une des raisons qui nous obligent à être contre l'adoption de ce bill.

Ce qui est malheureux, c'est que le Québec et les provinces Maritimes sont les victimes d'un détournement de pétroliers de la part de cette même multinationale. On sait que cette compagnie redistribue le pétrole à sa filiale canadienne par l'entremise de la Esso-Impérial et celle-ci détourne vers les États-Unis du pétrole qui devrait normalement appartenir au Québec et aux provinces Maritimes.

Le bill C-42 ne fait que répondre à une situation qui pourrait devenir urgente et il vise à répartir à court terme et de façon équitable l'or noir du pays. A long terme, il va falloir trouver des solutions à la crise, des solutions énergiques, et surtout des solutions à la flambée des prix du pétrole. Depuis 1973, les prix du pétrole n'ont pas cessé d'augmenter, et ce de façon vertigineuse. D'autre part, les grandes compagnies multinationales pétrolières ont augmenté considérablement leurs profits. C'est non seulement les automobilistes qui en paient le prix mais toute notre économie aussi. La flambée du prix du pétrole explique en partie la récession économique actuelle. En effet, les économies occidentales doivent payer de plus en plus cher pour cet or noir, et cela n'aide pas la reprise économique.

Le Canada, monsieur le président, peut s'estimer chanceux de posséder d'immenses réserves pétrolières. Notre situation n'a pas la gravité de celle des pays européens, mais elle pourrait être meilleure que celle que nous connaissons présentement. Le système de distribution au Canada est très complexe, surtout dans l'Est du pays, où le Québec, par exemple, doit importer 40 p. 100 de son pétrole, alors que les provinces Maritimes, elles, n'ont aucun accès au pétrole de l'Ouest. C'est donc dire, monsieur le président, que le Québec, et surtout les provinces Maritimes, doivent dépendre des décisions des multinationales, et les récents événements nous ont démontré que le gouvernement canadien ne pouvait pas faire grand-chose dans ce domaine. Pourtant, le gouvernement canadien est doté d'un instrument, savoir Petro-Canada, ou Petro-Can, qui pourrait se procurer directement du Venezuela le pétrole qui nous est livré par la compagnie Esso. Je crois qu'il est du devoir du gouvernement canadien d'agir le plus tôt possible, par l'entremise de cette même compagnie, savoir Petro-Can.

Monsieur le président, en présentant ce projet de loi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a spécifié que ce bill visait à parer à une situation qui pourrait devenir urgente. Même s'il admet que l'approvisionnement du Canada a à faire face à une période ingrate et qui connaît des problèmes très graves, le ministre fédéral de l'Énergie a déclaré, lors d'une conférence de presse, qu'il était peu probable qu'il y ait rationnement cette année. Monsieur le président, lorsque je donnais tantôt les raisons pour lesquelles nous devons être contre l'adoption de ce bill, celle-là en est une autre. Au cours de la dernière fin de semaine, alors que j'étais dans ma circonscription, beaucoup de gens ont manifesté leur désaccord au sujet de ce projet de loi. Ils voient très mal revenir le système de coupons de 1939-1945, lors de la guerre.

Approvisionnements d'énergie

Ces gens-là en ont eu pour leur argent de vivre cette situation-là et ils ne veulent pas, en 1979, 1980 ou 1985, comme le ministre le dit, peut-être pas cette année, mais cela veut dire que dans les prochaines années nous devons sans doute revenir à un rationnement qui nous obligera à utiliser les coupons pour obtenir le nécessaire dont la population a besoin. On entend dire aujourd'hui que l'automobile n'est plus une nécessité; cette même population a le droit, surtout lorsqu'on connaît nos richesses en produits pétroliers, d'utiliser le pétrole sans être sujette au rationnement.

● (1550)

Le ministre essaie de nous dire qu'il y a peu de risques de rationnement pour cette année. Du moins, c'est ce qu'il nous a dit. Cependant, certains faits viennent contredire les propos de l'honorable ministre. Il y a, en effet, des distributeurs d'huile à chauffage qui ont déjà été rationnés, et cela avant la fermeture des champs de pétrole iraniens. Selon M. Raymond Martinbeau, président pour la région de Montréal de l'Association des distributeurs indépendants du pétrole, les grandes raffineries de Montréal-Est et de Saint-Romuald, appartenant aux grandes compagnies multinationales pétrolières, ont rationné l'approvisionnement de 40 p. 100 à leurs petits distributeurs. Le problème est non seulement économique mais il affecte aussi sérieusement les personnes qui achètent de l'huile de ces petits distributeurs. M. Martinbeau, lors d'une réunion avec cette association, a relevé des faits très graves depuis très longtemps, il a dit, et je cite:

... pénurie pourrait atteindre d'ici une semaine. Un peu plus tard, les utilisateurs d'huile raffinée pour fournaise seraient à leur tour touchés.

Monsieur le président, alors que des gens comme M. Martinbeau viennent nous révéler des choses de cet ordre, et ici je suis d'accord sur ce qu'un de mes collègues disait hier, il faudrait, lorsque ce bill sera étudié en comité, que nous ayons le pouvoir d'interroger tous les gens afin de comprendre la situation dans laquelle nous sommes. A mon avis, le gouvernement aurait intérêt à enquêter sur les agissements des multinationales qui rationnent depuis quelque temps la distribution du pétrole. Je ne suis pas convaincu que cette situation ait un lien direct avec la crise iranienne.

Monsieur le président, il faudrait se rappeler de toute la campagne tapageuse voulant que nous ayons une pénurie de pétrole prochainement. Il y a encore d'énormes réserves pétrolières tant au Canada que dans le reste du monde. Je suis d'accord pour dire que l'inflation et les caprices géophysiques de certains gisements ont fait grimper les coûts d'exploration. Il faut cependant se poser cette question: L'augmentation des coûts d'exploration depuis 1973 justifie-t-elle l'augmentation déraisonnable du prix du pétrole? Monsieur l'Orateur, à mon avis, le public et nos industries paient beaucoup trop cher pour cet or noir et les profits extravagants des multinationales pétrolières nous rendent très songeurs. Le gouvernement ne doit pas seulement veiller à ce que le pétrole soit équitablement distribué, mais il doit aussi contrôler les grandes compagnies pétrolières dans leur fièvre pétrolière.

Monsieur l'Orateur, je me souviens, il y a quelques années, nous avions à la Chambre un député qui avait obtenu le respect d'à peu près tous les députés de la Chambre. Ce député nous venait du Témiscamingue, et je me souviens d'avoir lu ses discours dans le compte rendu officiel des *Débats* et de l'avoir entendu parler alors qu'il disait à ce même gouvernement de